

109) Approbation d'une dépense de 20 972 francs pour l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à la Mairie de Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien approuver la dépense relative à l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à la Mairie de Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 20 972 francs sera imputée sur les crédits du Chapitre 934 article 664 du Budget Primitif de 1966.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

H. Denis le 25 Novembre 66

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. Cluchard